



**Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement**

COMPTE RENDU RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2015

Invités (Maires et délégués) : 118

Présents : 28

M. le Maire Adjoint de Lavelanet excuse M. Sanchez pour son absence. Il précise qu'il va arriver. Il remercie les maires et délégués d'être venus à cette réunion. Il est heureux de recevoir le SMDEA à Lavelanet.

M. Bonrepaux remercie M. le maire-adjoint pour son accueil ainsi que les délégués et maires pour leur présence. Il rappelle que le but de cette réunion est de présenter les actions menées par le syndicat, de mieux appréhender son fonctionnement. Il souligne que lors des assemblées générales certains maires ou délégués n'osent pas intervenir. Cette réunion permettra d'avoir des échanges plus personnels sur les problèmes rencontrés dans leur commune. Il leur précise qu'ils sont les intermédiaires entre les abonnés et le syndicat.

Monsieur le Président demande à M. Bousquet de présenter le Powerpoint. Il indique aux membres présents qu'ils n'hésitent pas à tout moment d'interrompre la présentation pour poser des questions.

❶ PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE, DU SERVICE

Monsieur Bousquet indique que le but des réunions territoriales est de venir au plus près des maires et délégués pour présenter les activités du syndicat et faire un bilan sur l'année 2014. Il leur rappelle qu'ils peuvent poser des questions tant administratives que sur les travaux ou l'exploitation.

Il présente rapidement le SMDEA qui est composé de 297 communes et que cette année, il a 10 ans de vie. Le SMDEA a connu 4 grandes phases successives d'intégration. 6 unités territoriales sont réparties sur tout le territoire syndical avec l'appui d'un siège social basé à Saint Paul de Jarrat avec l'administratif et des équipes spécialisées intervenant sur tout le territoire syndical.

M. Bousquet précise que le diaporama, qui va être diffusé, explique le fonctionnement du SMDEA et surtout la place du territoire de la Haute Ariège dans le syndicat.

L'unité territoriale de la Haute Ariège représente 18% d'abonnés en eau potable avec 15% de captages et 18% d'abonnés en assainissement collectif avec 24% d'équipements en station d'épuration. Le nombre d'agents affectés à l'unité territoriale basée à Luzenac est de 12 pour 222 agents du syndicat.

31 agents centralisés à Saint Paul de Jarrat viennent en appui technique sur toutes les unités territoriales.

M. Bousquet rappelle le service d'urgence du syndicat qui intervient en astreinte. Les agents peuvent intervenir le soir ou le week-end, 365 j par an et 24h/24. Il souligne que de nombreuses interventions ont lieu le week-end et surtout pour des résidences secondaires. Il précise que 16 agents sont mobilisés en astreinte ainsi qu'un chef d'astreinte pour un coût annuel de 340 000 €.

② BILAN SUR L'EXPLOITATION

M. Bousquet donne la parole à M. Garcia-Alcubilla Roberto, Directeur de l'Exploitation, pour le bilan sur les interventions de la direction de l'Exploitation.

M. Garcia-Alcubilla détaille les interventions qui se sont déroulées sur l'année 2014 tant pour les contrôles sanitaires effectués par l'ARS, les interventions des agents du syndicat que sur les moyens humains. Il indique que l'eau est l'aliment le plus contrôlé.

Il fait un point sur les interventions 2014 concernant plus précisément l'unité territoriale du Pays Cathare. Les agents ont effectué des interventions courantes, des interventions pour améliorer le patrimoine, des interventions d'urgence en curatif et en astreintes. Les agents interviennent quotidiennement pour distribuer une eau de qualité et en quantité.

Concernant la gestion des urgences (curatif), 1 250 ont eu lieu sur le Pays Cathare dont 119 en astreintes week-end & jours fériés ou le soir en semaine. Il rappelle l'épisode du mois de février où 35 communes avaient une eau non conforme. Le syndicat a été très réactif et ce sont 25 personnes qui assuraient la distribution de bouteilles d'eau et faisaient le contrôle des sources tous les jours pour lever la non-conformité au plus tôt.

M. Garcia-Alcubilla passe la parole à M. Rougé Guillaume pour le bilan sur la qualité de l'eau.

M. Rougé informe les délégués que pour l'UTE du Pays Cathare, le taux de conformité des analyses bactériologiques est de 95.82% et un taux de conformité pour les analyses physico-chimiques de 96.78%. Il rappelle que sur l'ensemble du territoire syndical, ces taux sont respectivement de 89.37% et 97.04%.

Sur l'ensemble du territoire syndical, 9% de la population est desservie en eau non-conforme en 2014 contre 13% en 2013. Pour le territoire du Pays Cathare, 9.7% de la population est desservie par une eau non potable soit 11 unités de distribution (captages) dont 2 à traiter en urgence.

M. Bousquet complète ces informations en précisant qu'au niveau du Bassin Adour Garonne, l'Ariège est le point noir sur la qualité bactériologique de l'eau. Il rappelle que c'est 340 unités de distribution existantes sur le territoire syndical.

③ POINT SUR LES TRAVAUX

M. Bousquet indique que sur les 6 dernières années, le syndicat a investi 75 M d'euros ce qui représente en terme de travaux de 13 M d'€ par an sur l'ensemble du territoire. Pour l'année 2015, le programme d'investissement est de 16 M dont 13 M en travaux avec un recours à l'emprunt de 4 M 2 d'€ et un montant de subvention de l'ordre de 6 M 4 d'€ donné principalement par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Ariège. Il souligne que le patrimoine du syndicat est très difficile à entretenir.

M. Pédoussat Christian détaille et commente la liste des principales opérations du programme 2015 en eau potable et en assainissement sur le territoire du Pays Cathare comme par exemple la construction de l'usine d'eau à Montferrier.

M. Bousquet donne la parole à Mme Cavallès, Directrice du Développement, pour le programme pluriannuel 2015-2020.

Mme Cavallès détaille la liste des opérations qui sont à venir à court et moyen terme où est identifié un certain nombre d'opérations. Pour construire ce programme, 2 orientations ont prévalu. La première est le choix d'investir dans le renouvellement, la réhabilitation du patrimoine existant de manière à garantir son bon état voir l'améliorer et le sécuriser. La seconde est celle de doter tout le territoire syndical progressivement des équipements manquants.

Un montant de travaux de 200 M€ a été recensé dont 121 M€ sur 5 ans dans cinq domaines particuliers.

M. Bousquet souligne que beaucoup de travaux restent à réaliser et notamment dans le domaine de l'assainissement où le syndicat se trouve face à un sous-équipement.

Il rappelle que durant ce laps de temps la réglementation peut devenir contraignante sur certains domaines et qui oblige le syndicat à faire des choix différents dans les travaux à exécuter.

④ POINT SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

M. Rescanières, Directeur des Affaires Financières, présente deux indicateurs budgétaires, à savoir le résultat de l'exercice en section de fonctionnement et l'autofinancement insuffisant au regard des travaux à réaliser.

☞ pour l'avenir : toujours le même objectif qui est de tendre vers une évolution des recettes de fonctionnement plus rapide que celle des dépenses afin de rétablir durablement l'autofinancement

M. Rescanières détaille ensuite les prévisions budgétaires de 2015. Il précise que l'évolution des dépenses n'est pas à périmètre constant. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de l'ordre de 3%. L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement pour 2015 est de l'ordre de 1%. Le syndicat s'est mis dans une situation de fragilité en dégradant l'épargne nette. Tout l'exercice pour 2015 consiste à maximiser les recettes et à minimiser les dépenses de manière à améliorer le ratio d'autofinancement meilleur en réalisation qu'en prévisions.

Le syndicat constate une diminution des consommations d'eau par contre le syndicat a des charges nouvelles.

M. Bousquet souligne que le syndicat a un programme ambitieux Il présente les orientations stratégiques pour l'avenir, à savoir

- répondre aux contraintes de plus en plus fortes (sanitaires et environnementales)
- conforter les recettes du SMDEA en passant par plusieurs leviers.
 - 1^{er} axe réajustement des tarifs : l'augmentation sera incontournable en raison de la baisse des consommations.
 - 2^{ème} axe : asseoir les recettes (recherche des mauvais payeurs surtout en assainissement par souci d'équité)
- instaurer une véritable culture de la recette
 - amélioration de la facturation
 - participation active des élus par rapport aux taxes d'urbanisme (envoi des informations au service d'urbanisme)
- maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte difficile

M. Bousquet présente une focale sur l'assainissement du Pays d'Olmes où il est pressenti une situation délicate à gérer à court terme. Il s'agit de l'avenir de la station d'épuration de Laroque d'Olmes. Il détaille le principe de fonctionnement de cette station destinée à la base à traiter les effluents des usines textiles et gérée par l'Association Syndicale Libre. Vu la crise traversée dans le Pays Cathare, maintenant c'est les collectivités qui ont tout en charge.

M. Bonrepaux indique que les effluents de communes adhérentes au syndicat sont traités par cette station. Le syndicat paye pour ses communes.

Seulement, le syndicat a payé, jusqu'à présent, pour les communes de Laroque d'Olmes et Villeneuve d'Olmes. Il précise, qu'au mois de juin, ces deux communes devaient au syndicat 450 000 €. Il rappelle que le syndicat n'a pas de trésorerie mais souscrit des lignes de crédits. A ce jour, il reste 200 000 € à régler. Laroque d'Olmes s'est engagée à payer en 2016. A l'inverse, Villeneuve d'Olmes fait la sourde oreille. Il indique que le syndicat ne peut pas assumer seul le fonctionnement de cette station d'épuration qui est, au demeurant, une très belle réalisation mais qui convenait pour les effluents des industriels.

M. Bonrepaux rappelle que le syndicat est créé depuis 10 ans. Lors de la création, il a trouvé, dans le Pays d'Olmes, une situation assez critique : des hameaux étaient privés d'eau, des communes avaient de l'eau non potable.

Il a découvert ce montage avec l'Association Syndicale Libre depuis peu de temps. Vu la situation financière du syndicat, il ne peut pas accepter qu'elle continue ainsi. Chacun doit assumer ses responsabilités.

M. Bousquet donne la parole à M. Rougé pour présenter les tarifs.

M. Rougé détaille l'évolution des tarifs et la logique d'harmonisation. Il rappelle, qu'à sa création, le syndicat comptait 100 tarifs. Pour l'année 2015, il y a 5 tarifs pour l'eau et 4 tarifs pour l'assainissement. En 2016, le syndicat sera en capacité de proposer un prix unique pour tous les abonnés. Le prix moyen du m³ d'eau potable en 2015 est de 2.08 € TTC avec une part fixe à 60 €. Le prix moyen du m³ pour l'assainissement en 2015 est de 2.10 € TTC avec une part fixe à 65 €.

M. Bousquet précise que ce tarif unique sera plus équitable pour tous. En complément, il indique que les prélèvements de l'Agence de l'Eau sont redonnés au syndicat pour financer les investissements par le biais de subventions sur la base de certaines orientations.

⑤ RELATIONS AVEC LES ABONNES

M. Rescanières indique que le syndicat a fait des progrès mais qu'il en reste à faire.

Les axes de travail menés en 2015 :

- l'amélioration de l'outil de travail
- la professionnalisation des acteurs
- l'amélioration de la sécurité juridique
- la mise en ligne du site Internet aujourd'hui opérationnel (smdea09.fr)

Les actions à mener pour 2016 sont :

- l'amélioration de la base de données au renforcement des recettes
- l'amélioration de la communication et des services aux usagers

M. Rescanières rappelle les nouveaux moyens de paiement mis en œuvre : TIPI, la mensualisation, le prélèvement à échéance. Le syndicat doit arriver à mieux communiquer pour faire connaître ces nouveaux moyens de paiement qui sont méconnus et qui peuvent répondre à la problématique de certains abonnés.

En complémentarité avec le site Internet, il indique que le syndicat va développer, au cours de l'année 2016, le portail e-abonnés pour amener plus de services aux usagers.

M. Bousquet précise que c'est un travail important qui a été fait en matière de vente d'eau.

En conclusion, M. Bousquet indique que le syndicat n'a qu'un seul objectif. Il consiste à maintenir la qualité des services proposés aux usagers, d'investir pour l'avenir, de conforter les recettes structurelles et améliorer la performance du SMDEA.

* *

*

DEBAT

M. Bonrepaux, pour résumer, rappelle que les recettes du syndicat sont celles des abonnés. Avec ces recettes, il faut payer le personnel, les charges de fonctionnement (électricité-produits-analyses-carburant), les taxes à payer à l'Agence de l'Eau, les annuités des emprunts pour moitié hérités des communes.

Il reste au syndicat très peu de marges de manœuvre pour faire les travaux à réaliser ou imposer par les services de l'Etat. Il rappelle que les communes ont transféré des réseaux et des systèmes en mauvais état. Le syndicat a dû faire des investissements importants que ce soit en assainissement ou en eau potable depuis sa création.

Pour continuer, le syndicat doit pouvoir augmenter sa capacité d'autofinancement par le biais des tarifs et donc par leurs augmentations.

Il donne la parole aux membres présents et leur précise qu'ils peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

❖ *Mme Corinne VIDAL – commune de MONTBEL* rappelle son intervention lors de la dernière assemblée générale concernant le remplacement des compteurs pour faire des économies. Il lui avait été répondu que c'était le rôle des maires de dire ceux qui ne vont pas. Les maires doivent s'occuper des routes, des compteurs, des poteaux du téléphone et de beaucoup d'autre chose. Elle voudrait savoir si les maires sont d'accord de faire tout cela.

M. Bousquet explique pourquoi les compteurs doivent être changés. Au-delà de 10 ans, il faut changer les compteurs. 17 à 18% des compteurs du syndicat ont plus de 20 ans. Certains sont à l'arrêt, d'autres tournent moins vite. Tout cela entraîne une perte de recettes. Le syndicat ne peut pas simplement augmenter les tarifs. Il faut répartir la charge sur tous les abonnés dans un souci d'équité et d'égalité.

Mme Vidal précise que son compteur a été changé qui avait tout juste 10 ans et qu'il tournait bien.

M. Rougé précise qu'il y a une contrainte réglementaire de changer tous les compteurs qui ont plus de 15 ans. C'est pourquoi des campagnes de renouvellement ont été entreprises. La loi oblige le changement même s'il tourne.

M. Bonrepaux souligne qu'il a voulu dire, lors de l'assemblée générale, que les délégués étaient les représentants de leur commune et faisaient le lien avec les abonnés. Les délégués peuvent s'adresser au centre ou au siège pour avoir des réponses aux demandes.

❖ *Mme Mariette ROUGE – commune d'ESCLAGNE* a deux questions une sur l'assainissement l'autre sur l'eau. Pour l'assainissement, les abonnés ont eu la visite de VEOLIA pour les contrôles des assainissements autonomes. La majorité du bourg centre est hors normes ce qui pose des problèmes pour les écoulements comme pour la vente et la réhabilitation des habitations existantes. Vu le coût, elle voudrait savoir si l'assainissement sera réalisé un jour dans sa commune au moins dans les endroits critiques.

M. Cibiel indique que la collectivité ne doit pas prendre en charge les assainissements non collectifs.

M. Bonrepaux rappelle que 150 bourgs centres n'ont pas d'assainissement collectif. Ils seront faits progressivement en fonction de la population regroupée. Actuellement en assainissement c'est remettre de l'ordre dans les stations vétustes de faire les travaux imposés car elles ne peuvent plus fonctionner. L'objectif du syndicat est de mettre l'assainissement collectif dans tous les bourgs centres. Il souligne qu'il y a des solutions en regroupant des habitants pour qu'ensemble ils fassent une mini-station.

Mme ROUGE, pour l'eau potable, précise que la commune n'adhère pas au syndicat vu qu'elle est adhérente d'un autre syndicat, le SAEPPO. En 2020, les syndicats n'existeront plus d'après la loi Notre. La Préfète a suggéré d'anticiper dès 2017 en adhérant au SMDEA. Lors d'une réunion au SAEPPO, la majorité a voté contre l'adhésion dès 2017 en raison du prix de l'eau qui est vendu et qui est moins cher que celui pratiqué au sein du SMDEA. L'usine de Montferrier va se bâtir.

Est-ce que le SAEPPO va pouvoir garder un prix de l'eau modique alors que l'investissement dépend de la recette ? Elle souhaiterait savoir s'il n'est pas possible d'organiser une rencontre technique entre le SAEPPO et le syndicat pour éclairer chaque membre sur le devenir du prix de l'eau afin que chaque délégué puisse voter sereinement.

M. Bonrepaux indique qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec l'interprétation de la Préfète sur cette loi mais ce n'est pas le lieu pour en débattre. Il rappelle qu'en 2005 le Pays d'Olmes avait des problèmes d'eau. Il a demandé au Conseil Général de faire une étude pour gérer l'eau. Des réunions ont eu lieu avec les personnes concernées. Certains ne venaient pas. Pendant 6 ans, des discussions ont eu lieu pour qu'enfin le SAEPPO adhère pour la production de l'eau en raison des sources imbriquées et qu'une seule usine soit construite.

Aujourd'hui, l'eau est distribuée gratuitement au SAEPPO. Si elle n'est pas potable, le syndicat distribue des bouteilles d'eau gratuitement. Demain, l'usine coûtera. Une proposition a déjà été faite et le syndicat n'en changera pas. L'eau sera vendue à 40 cts le m³. Lorsque le syndicat en achète, elle lui est facturée 80 cts.

M. Bonrepaux rappelle que le syndicat a été créé en 2005. Des communes ont adhéré volontairement. Après au fur et à mesure que des communes ont rencontré des problèmes, elles demandent leur adhésion. Chaque année, il est examiné les demandes qui peuvent être refusées.

M. Bousquet éclaire le débat sur l'aspect juridique. Les sources n'appartiennent à personne, c'est un produit de la nation. L'usage de l'eau, c'est la Préfecture qui le détermine par une Déclaration d'Utilité Publique. Le tarif unique pour le prix de l'eau est valable pour les abonnés mais il est également valable pour les ventes et achats d'eau. L'eau doit être vendue pareil à tout le monde. Le syndicat la vend à 80 cts sauf à Carbonne qui est à 60 cts en raison de leur participation financière à la construction de l'usine. L'eau vendue au SAEPPPO est actuellement de l'eau non traitée, demain elle sera traitée et donc vendue à 40 cts.

M. Bonrepaux indique que des compteurs seront installés à l'entrée et à la sortie et qu'ils paieront l'eau qu'ils utilisent 40 cts nets, le syndicat continuera à payer les taxes.

❖ *M. Georges SANCHEZ – commune de PEREILLE* voudrait savoir si les travaux de liaison eau potable entre Péréille d'en haut et d'en bas sont toujours au programme.

M. Garcia-Alcubilla rappelle qu'il a été parlé du programme UDAF comprenant 350 unités de distribution. 250 sont considérées, par l'ARS, non fiable du point de vue de la qualité bactériologique. Trois listes d'unités à fiabiliser (une centaine) ont été établies selon trois critères définis d'un commun accord avec l'ARS et l'Agence de l'Eau pour un programme de 7 millions d'euros. Le syndicat s'est engagé à fiabiliser les communes de la première liste d'ici l'année 2018. La commune de Péréille n'est pas dans la première liste mais elle fait partie des autres.

❖ *M. Alain PALMADE – commune de DUN* rappelle que Dun est l'association de 4 communes. L'assainissement sur Dun a été fait en 1998, en 2002 celui d'Engraviés, 2005 la commune a adhéré au syndicat. L'assainissement de Senesse de Sénabugues s'est terminé cette année. Le zonage d'assainissement collectif a été ramené au centre du Merviel qui est classé depuis 3 ans insalubre par le procureur. Aucune maison ne peut se vendre. Depuis 2008, le conseil municipal demande ces travaux. Il voudrait savoir à quelle échéance sont prévus ces travaux.

M. Bonrepaux rappelle que 150 communes attendent. Cette question sera étudiée par les services en tenant compte des remarques mais il ne peut pas dire quand ces travaux pourront se réaliser.

❖ *Mme Corinne VIDAL – commune de MONTBEL* voudrait savoir qui s'occupe des canalisations des bornes à incendie.

M. Bonrepaux indique que c'est de la responsabilité de la commune. Le syndicat peut entretenir les poteaux à incendie par le biais d'une convention.

Mme Vidal demande qui s'est occupé d'amener les canalisations jusqu'aux bornes incendie car dans la commune de Montbel la canalisation partant du réservoir est trop petite par rapport au débit conseillé.

M. Bousquet répond que le réseau incendie relève de la compétence de la commune. Il lui propose de se rapprocher du SDIS pour voir les possibilités de mettre en place des bâches de secours.

M. Bonrepaux indique qu'il en est de même pour le pluvial qui est de la responsabilité de la commune.

❖ *M. Marc SANCHEZ – commune de LAVELANET* indique que c'est bien que les travaux commencent pour la station d'eau potable pour le Pays d'Olmes. C'était un des problèmes importants à régler qui est de l'intérêt public. L'autre inquiétude est la station d'épuration. Il est tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut s'en préoccuper maintenant et non plus tard dans l'urgence. M. le Maire remercie le syndicat pour l'écoute que la commune reçoit lorsqu'un problème apparait. Il remercie le Président d'être venu faire la réunion à Lavelanet. Il n'a qu'une erreur à faire remarquer sur le diaporama : il faut rajouter Pyrénées entre Pays et Cathare car Pays Cathare qui est une marque déposée dans l'Aude.

CONCLUSION

Le Président remercie chaleureusement tous les participants pour leurs questions et l'intérêt qu'ils apportent à l'évolution du syndicat.

Le Président du SMDEA

Augustin BONREPAUX